

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015**Objet : FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

Depuis l'année 2003, la Chambre a créé un fonds d'intervention en faveur de la formation et de l'enseignement doté conjointement par la Chambre et le Conseil Départemental.

En 2015, ce fonds est doté de 152 000 € à parts égales.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers départementaux, Martine Tabouret et Yves Clayette, et de deux membres de la Chambre, Claire Nallet et votre serviteur, appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Conseil Départemental.

Le comité de pilotage du 4 novembre 2015 a proposé d'allouer les subventions suivantes:

Bénéficiaires	Total	CCI Ain	CG 01
CECOF (CAP Vente Spécialisée)	14 000 €	7 000 €	7 000 €
CFA BTP (Bac Pro Travaux Publics)	40 000 €	20 000 €	20 000 €
IUT génie thermique (DUT)	17 396 €	8 698 €	8 698 €
Lycée Professionnel Carriat (Bac Pro Technicien Usinage)	814 €	407 €	407 €
MFR Cormaranche (de CAP à Ingénieurs Bois)	19 480 €	9 740 €	9 740 €
Total	91 690 €	45 845 €	45 845 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président